

Nom commercial: Petroleum

Numéro de la matière: 156450

Version: 6 / CH

Date de révision: 23.09.2025

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 23.09.25

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Petroleum

N° d'article

15645000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

industrie

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la personne sdb@haenseler.ch

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Asp. Tox. 1 H304

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P301+P310

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Nom commercial: Petroleum

Numéro de la matière: 156450

Version: 6 / CH

Date de révision: 23.09.2025

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 23.09.25

P331 Ne PAS faire vomir.

P405 Garder sous clef.

P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Informations complémentaires

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Étiquetage réduit (<= 125 ml)**Pictogrammes de danger *******Mention d'avertissement *****

Danger

Mentions de danger ***

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence ***

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 Ne PAS faire vomir.

P405 Garder sous clef.

P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Composants dangereux****Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**

No. CAS 64742-47-8

No. EINECS 926-141-6

Numéro 01-2119456620-43-XXXX

d'enregistrement

Concentration >= 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Asp. Tox. 1 H304

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Nom commercial: Petroleum

Numéro de la matière: 156450

Version: 6 / CH

Date de révision: 23.09.2025

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 23.09.25

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Eventuellement apport d'oxygène. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau.

En cas de contact avec les yeux

Ecartez les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.).

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire boire d'eau. En cas de vomissement, tourner la personne sur le côté.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation ou l'ingestion peuvent, suivant leur durée et la quantité de produit, provoquer les symptômes suivants:

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pas de spécifique antidote connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Mousse, Produits extincteurs en poudre

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2); Peut former mixtures de gaz et air qui deviennent explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter équipement de protection. Ecartez personnes sans défense. Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Veiller à assurer une aération suffisante.

Nom commercial: Petroleum

Numéro de la matière: 156450

Version: 6 / CH

Date de révision: 23.09.2025

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 23.09.25

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.
Eviter la formation d'aérosol. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

Classe de feu / Classe de température / Classe d'explosibilité de poussière

Classe de combustibilité B (matières combustibles liquides)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants. Ne pas stocker avec des acides.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 10 Des liquides combustibles

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Liste	SUVA
Type	MAK
Dampf	
Valeur	350 mg/m ³
Valeur limite à courte terme	700 mg/m ³
	50 ppm(V)
	100 ppm(V)
	Groupe du risque pendant la grossesse: S Remarque: SSc; ZNS; OSHA

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Liste	SUVA
Type	MAK
Aerosol	
Valeur	5 mg/m ³
Remarque: SSc	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérer à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animaux. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhale les gaz/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. Pour une brève exposition, appareil filtrant, filtre combiné A-P2

Nom commercial: Petroleum

Numéro de la matière: 156450

Version: 6 / CH

Date de révision: 23.09.2025

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 23.09.25

Protection des mains

Gants (résistants aux solvants)
 Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR
 Épaisseur du gant > 0.55 mm
 Temps de pénétration > 480 min
 La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection résistant aux solvants

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques *****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État de la matière**

liquide

Couleur

incolore, limpide

Odeur

faible

Point de congélation

Remarque N'est disponible

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur	203	°C
méthode	ASTM D-86	

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Limite d'explosivité, inférieure	0.6	%(V)
Limite d'explosivité, supérieure	6	%(V)

Point d'éclair

Valeur	79	°C
méthode	ASTM D 93	

valeur pH

Remarque Non applicable

Pression de vapeur

Valeur	0.02		kPa
température	20	°C	
Source	valeur calculée		

Densité et/ou densité relative

Valeur	800		kg/m ³
température	15	°C	
méthode	ISO 12185		

9.2. Autres informations**La limite de l'odeur**

Remarque N'est disponible

Hydrosolubilité

Remarque Non miscible ou bien peu miscible.

température d'auto-inflammabilité

Valeur	227	°C
méthode	ASTM E 659	

Nom commercial: Petroleum

Numéro de la matière: 156450

Version: 6 / CH

Date de révision: 23.09.2025

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 23.09.25

Autres données

Produit n'est pas dangereux à l'explosion. La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Etincelles

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des agents d'oxydation. Réagit au contact des acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**

Espèces	rat	
DL50	> 5000	mg/kg
méthode	OCDE 401	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**

Espèces	rat	
DL50	> 5000	mg/kg
méthode	OCDE 402	

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**

Espèces	rat	
CL 50	> 20	mg/l
Durée d'exposition	4	h

Nom commercial: Petroleum

Numéro de la matière: 156450

Version: 6 / CH

Date de révision: 23.09.2025

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 23.09.25

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
exposition répétée

Voie d'exposition dermale

Danger par aspiration

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 Les critères de classification sont remplis.

Danger d'aspiration (constituants)

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

En cas d'ingestion suivie de vomissement, risque d'aspiration dans le poumon, ce qui peut provoquer une pneumonie chimique ou un étouffement.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)**

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	
NOELR	0.17	mg/l
Durée d'exposition	28	d

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	
LL0	1000	mg/l
Durée d'exposition	96	h

Toxicité pour les daphnies (Composants)

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Espèces	Daphnia magna	
EL0	1000	mg/l
Durée d'exposition	48	h

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Espèces	Daphnia magna	
NOELR	1.22	mg/l
Durée d'exposition	21	d

Toxicité pour les algues (Composants)

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata	
EL0	1000	mg/l
Durée d'exposition	72	h

12.2. Persistance et dégradabilité**Elimination physico-chimique**

évaluation Facilement éliminable à partir de l'eau

Elimination physico-chimique (Composants)

Nom commercial: Petroleum

Numéro de la matière: 156450

Version: 6 / CH

Date de révision: 23.09.2025

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 23.09.25

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
évaluation Facilement biodégradable

Biodégradabilité (Composants)

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
Valeur 69 %
Durée de l'essai 28 d
évaluation Facilement biodégradable

La dégradabilité facile (Composants)

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
pOW > 4
Source Valeur évaluée

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol (Composants)

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
Absorbé par le sol.

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB ***

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE Ne pas éliminer avec le déchet domestique
Code de déchets CEE Ne pas décharger dans les égouts.
Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté dans une installation d'incinération agréée.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport ***

Nom commercial: Petroleum

Numéro de la matière: 156450

Version: 6 / CH

Date de révision: 23.09.2025

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 23.09.25

	Transport terrestre ADR/RID ***	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.
14.5. Dangers pour l'environnement	-		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1
Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

Autres informations ***

Le produit ne contient aucun ingrédient figurant sur la liste des substances candidates à l'inclusion à l'annexe XIV du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec une proportion $\geq 0,1\%$ p/p.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Asp. Tox. 1 H304 Méthode de calcul

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Asp. Tox. 1 Danger par aspiration, Catégorie 1

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.